

# CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 09/06/2022

L'an deux mille vingt-deux le neuf du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, convoqué par Mme DAMBRINE Frédérique, Vice-Présidente déléguée par Mr FOUILLET Olivier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du CCAS à Airvault.

13 présents : AUBRY Lucienne, BARIGAULT Maryse, BAUDON Brigitte, BRAUD Françoise, CADET Nadia, CHABAUTY Gérard, CHARRIER Maryse, DAMBRINE Frédérique, DIGUET Véronique, JOZEAU Sylvie, POUPIN Anne-Marie, RICHARD Françoise, VIVIER Nadine.

### **1 pouvoir :**

Hélène MARSAULT a donné pouvoir à Brigitte BAUDON

**Excusé (e) s :** Olivier FOUILLET, Cécile GLORIAU, Jean-Claude LAURANTIN, Micheline REAU, Daniel ROBERT.

**Absent (e) s :** Gérard GIRET, Pierrette MILLIASSEAU.

Préfecture des Deux-Sèvres

**secrétaire de séance :** Anne Allier

21 JUIN 2022

## ADMISSIONS EN NON VALEUR

Mme la Vice-présidente expose

Le trésorier n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces suivantes :

- Réf R-211-19 pour un montant de 8.77€
- Réf R-72-34 pour un montant de 0.60€
- Réf T-75195060012 pour un montant de 78.88€
- Réf T-75195100012 pour un montant de 13.64€

Mme la Vice-présidente demande l'admission en non-valeur de ces pièces pour la somme totale de 101.89€.

Après en avoir exposé le détail et les motifs Mme la Vice-Présidente demande aux élus de se prononcer à ce sujet.

**Délibération n° D 2022-010**

**Après en avoir délibéré,** le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur sur l'exercice budgétaire 2022 au compte 654.1 pertes sur créances irrécouvrables, la somme de cent un euros et quatre-vingt-neuf centimes (101.89 €) et autorise Mme la Vice-Présidente à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

**Pour extrait conforme,**  
Airvault le 14 juin 2022

**La Vice-Présidente,**  
Frédérique DAMBRINE

